



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4565

Modification de la grille indiciaire des choristes et des musiciens de l'Opéra

Délégation Générale aux ressources humaines

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

SEANCE DU 25 MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINI, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4565 - MODIFICATION DE LA GRILLE INDICIAIRE DES CHORISTES ET DES MUSICIENS DE L'OPERA (DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX RESSOURCES HUMAINES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **6 mars 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

En préambule, il convient de rappeler que la précédente grille indiciaire des artistes du chœur de l'Opéra date du 1^{er} octobre 2014 et celle des musiciens date du 1^{er} octobre 2006.

Il est proposé de modifier les grilles de rémunération existantes et de mettre en place les grilles de rémunération jointes en annexe pour les raisons ci-après développées.

Il est proposé d'ajuster la progression de carrières des artistes du chœur et des musiciens, eu égard au rayonnement des forces musicales de l'Opéra de Lyon, à son environnement concurrentiel et à l'évolution des métiers, tout particulièrement s'agissant des artistes du chœur.

Pour les artistes du chœur de l'Opéra, il s'agit notamment de permettre un rattrapage salarial eu égard notamment à la complexification du métier et à la mise en œuvre d'une grille salariale en décalage par rapport l'évolution de ce métier et des besoins depuis de nombreuses années : compétences mobilisées par des artistes trilingues et présents sur scènes, comparaison avec les courbes des orchestres et des chœurs d'autres structures françaises, temps et répartition du travail avec des fréquences d'activités fortes dues aux productions artistiques. La mise en place de cette grille salariale est prévue pour une application dès 2019.

Pour les musiciens, il s'agit de créer un échelon supplémentaire de fin de carrière pour prendre en compte la longévité des carrières dans ce secteur artistique-là. La mise en place d'un échelon supplémentaire est prévue pour une application au 1^{er} janvier 2020.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2006/6898 du 18 septembre 2006 et n° 2014/430 du 22 septembre 2014 ;

Vu l'avis du Comité Technique du 8 février 2019 ;

Vu lesdites grilles de rémunérations ;

Où l'avis de la commission **finances - commande publique - administration générale - ressources humaines** ;

DELIBERE

- 1- Les nouvelles grilles indiciaires des choristes de l'Opéra et des musiciens de l'Opéra sont approuvées.
- 2- Les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 012.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Gérard CLAISSE